



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026 à 19h

Présents :

M. ROCHE Nicolas, Mme ANTONI Camille, M. HOENEN Arnaud, Mme GAILLARD Nathalie, M. BADIN Pascal, M. DABURON Fabrice, Mme DABURON Delphine, Mme MICHEL Caroline, Mme DROUET Stéphanie, Mme HAKENHOLZ Sabrina, M. DETRAIT Géry, M. PIGEOLET Thomas, Mme PARET Virginie, M. ALTIERI Laurent, Mme SIBUÉ BUTTARD Coralie.

Absents excusés :

M. HUYGHE Hervé, pouvoir donné à M. ROCHE Nicolas
M. PRADEN Fabien, pouvoir donné à Mme MICHEL Caroline
Mme DUCHASSIN Christelle

ORDRE DU JOUR

- 1- Nomination de conseillers municipaux délégués
- 2- Fixation du montant des indemnités du Maire, des adjoints et des conseillers délégués
- 3- Désignation des représentants aux organismes extérieurs
- 4- Désignation des membres des commissions communales
- 5- Délégations du conseil municipal au maire
- 6- Validation du règlement intérieur du conseil municipal
- 7- Proposition d'adhésion à une boucle d'autoconsommation collective
- 8- Demande de remboursement d'un particulier suite à un dommage sur véhicule dû à un défaut sur route communale
- 9- Divers

Secrétaire de séance : Mme Camille ANTONI

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 20/03/2026 est adopté à l'unanimité.

La séance commence par le point n°7 car le directeur de la société Cayrol vient présenter la boucle d'autoconsommation collective d'électricité.

1- PROPOSITION D'ADHESION A UNE BOUCLE D'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE

La société Cayrol basée à Argentine propose une autoconsommation collective d'électricité. M. Thoreau, de la société Cayrol, présente à l'ensemble du conseil l'opération.

L'autoconsommation collective consiste à partager la production d'électricité entre plusieurs consommateurs et producteurs. Il s'agit d'un circuit court de production et de consommation de l'énergie. L'électricité produite, par la centrale de LA BALME à Argentine, est consommée localement par des consommateurs raccordés au réseau public de distribution et relevant d'un même périmètre géographique.

La société Cayrol a étudié les consommations d'électricité de la commune d'Aiton. Pour un engagement de 3 ans, le gain estimé annuel est d'environ 12 000€ (étude avec les chiffres de 2024).

Les prix de Cayrol sont en dessous de l'offre EDF. Nous basculons sur les prix d'EDF si Cayrol n'est pas en capacité de nous fournir l'électricité. C'est-à-dire qu'il n'y a pas de résiliation du contrat actuel avec EDF, pas de changement de fournisseur, ni de changement de réseau à prévoir.

Après cette présentation, l'assemblée délibérante s'interroge :

Arnaud Hoenen pose la question si la consommation d'électricité de la commune baisse, les prix ne vont-ils pas augmenter ? M. Thoreau répond qu'il n'y a pas d'engagement sur le volume.

Natalie Gaillard se demande si de nouveaux consommateurs entrent dans la boucle, dans ce cas, l'offre d'énergie sera moindre pour chaque consommateur, donc moins intéressant. M. Thoreau rassure en indiquant que l'association ne souhaite pas multiplier les consommateurs pour justement répondre au besoin de chacun.

Pascal Badin demande sous quelle forme se présente le porteur de projet. M. Thoreau répond que c'est une association qui regroupe un représentant pour chaque consommateur et producteur.

Thomas Pigeolet s'interroge de la différence avec le premier projet présenté en communauté de communes.

M. Thoreau indique que la société Cayrol a préféré se dissocier de ce projet, car il s'adressait seulement aux établissements publics, sans intégrer de privés.

M. Thoreau quitte le conseil et les débats se poursuivent avant la délibération.

⇒ M. le Maire passe ensuite au vote. A l'unanimité le Conseil Municipal :

- décide d'adhérer à l'association en vue de la participation de la commune à la boucle d'autoconsommation collective.
- autorise M. le Maire à signer le contrat de vente d'électricité dans le cadre de cette autoconsommation collective.

2- NOMINATION DE CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

M. le Maire rappelle le rôle d'un conseiller délégué, qui vient suppléer un adjoint dans un domaine précis. Il précise que ces choix sont modifiables tout au long du mandat.

Il propose :

Communication : Stéphanie Drouet

Travaux : Hervé Huyghe

Personnes âgées : Caroline Michel

⇒ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de nommer ces trois personnes comme conseillers délégués.

3- FIXATION DU MONTANT DES INDEMNITES DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS DELEGUES

Arnaud Hoenen, adjoint aux finances, présente le budget prévu et le souhait des nouveaux élus de rester sous l'enveloppe globale autorisée, pour un montant total de 4 9726,05€ par mois. Il est donc proposé de ne pas mettre les indemnités maximums au maire, adjoints et conseillers délégués, pour garder la possibilité d'une enveloppe pour les conseillers municipaux qui participeraient davantage dans l'année sur un dossier particulier par exemple.

⇒ Le Conseil Municipal, après délibération, accepte, à l'unanimité, le montant des indemnités, fixé aux taux suivants :

- Maire : 45% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Adjointes : 17,02% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Conseillers délégués : 3,65% de l'indice brut terminal de la fonction publique

4- DESIGNATION DES REPRESENTANTS AUX ORGANISMES EXTERIEURS :

- **COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DE MAURIENNE** : Nicolas ROCHE – Nathalie GAILLARD – Arnaud HOENEN – Delphine DABURON – Fabien PRADEN – Stéphanie DROUET – Virginie PARET
- **SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU DE CHAMOIX SUR GELON (SIAE)** :
Titulaire : Hervé HUYGHE Suppléant : Thomas PIGEOLET
Titulaire : Pascal BADIN Suppléant : Nicolas ROCHE
- **LES 3 P'TITS CAILLOUX**
Titulaire : Géry DETRAIT Suppléant : Stéphanie DROUET
- **ALP'ARC** : Christelle DUCHASSIN – Delphine DABURON – Nicolas ROCHE
- **CORRESPONDANT DU MINISTERE DE LA DEFENSE** : Caroline MICHEL
- **REFERENT INCENDIE/SDIS** : Nicolas ROCHE
- **OFFICE DE TOURISME D'AIGUEBELLE** :
Titulaire : Caroline MICHEL Suppléant : Fabien PRADEN
- **OFFICE NATIONAL DES FORETS (ONF)**
Titulaire : Pascal BADIN Suppléant : Fabrice DABURON
- **ANIMAUX ET PLANTES NUISIBLES ET INVASIVES** :
Frelons asiatiques : Pascal BADIN
Ambrosie, renouée du Japon... : Sabrina HAKENHOLZ

5- DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES

- **APPELS D'OFFRES** : Nicolas ROCHE – Arnaud HOENEN – Nathalie GAILLARD – Pascal BADIN
- **FINANCES ET SUBVENTIONS** : Tout le conseil municipal
- **FORT** : Nicolas ROCHE – Arnaud HOENEN – Nathalie GAILLARD – Hervé HUYGHE – Fabrice DABURON – Delphine DABURON – Caroline MICHEL – Stéphanie DROUET – Sabrina HAKENHOLZ – Géry DETRAIT – Laurent ALTIERI – Coralie SIBUE BUTTARD

- **AIRE DE JEUX ET ENFANCE** : Nicolas ROCHE – Camille ANTONI - Stéphanie DROUET – Christelle DUCHASSIN - Coralie SIBUE BUTTARD
- **TRAVAUX** : Nicolas ROCHE - Arnaud HOENEN – Nathalie GAILLARD – Hervé HUYGHE – Pascal BADIN – Fabrice DABURON – Thomas PIGEOLET
- **COMMUNICATION** : Nicolas ROCHE - Caroline MICHEL – Stéphanie DROUET – Virginie PARET - Coralie SIBUE BUTTARD
- **URBANISME** : Nicolas ROCHE - Arnaud HOENEN - Hervé HUYGHE – Fabrice DABURON – Delphine DABURON - Thomas PIGEOLET
- **BAUX ET RENOUVELLEMENT FONCIER** : Nicolas ROCHE - Arnaud HOENEN - Hervé HUYGHE - Pascal BADIN
- **PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)** : Nicolas ROCHE - Arnaud HOENEN - Nathalie GAILLARD - Fabrice DABURON - Stéphanie DROUET – Sabrina HAKENHOLZ
- **PERSONNES AGEES, AFFAIRES SOCIALES** : Nicolas ROCHE – Camille ANTONI – Fabien PRADEN - Caroline MICHEL – Stéphanie DROUET – Christelle DUCHASSIN
- **SECURITE DES BATIMENTS ET DES EQUIPEMENTS** : Nicolas ROCHE – Arnaud HOENEN - Nathalie GAILLARD - Laurent ALTIERI
- **GESTION DES CHEMINS** : Nicolas ROCHE - Hervé HUYGHE - Pascal BADIN - Fabrice DABURON - Sabrina HAKENHOLZ - Laurent ALTIERI
- **FLEURISSEMENT ET ENVIRONNEMENT** : Nicolas ROCHE – Géry DETRAIT - Coralie SIBUE BUTTARD
- **CONSEIL JEUNE** : Nicolas ROCHE – Camille ANTONI - Arnaud HOENEN - Nathalie GAILLARD – Christelle DUCHASSIN
- **AIDE AU PERMIS** : Nicolas ROCHE - Arnaud HOENEN - Nathalie GAILLARD – Fabien PRADEN - Caroline MICHEL – Christelle DUCHASSIN - Géry DETRAIT
- **ASSOCIATIONS** : Nicolas ROCHE – Camille ANTONI - Nathalie GAILLARD - Caroline MICHEL - Géry DETRAIT
- **CONSEIL PARTICIPATIF** : Nicolas ROCHE – Camille ANTONI - Arnaud HOENEN - Nathalie GAILLARD - Stéphanie DROUET – Virginie PARET

6- DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à M. le maire les délégations suivantes :

- 1) Toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés des travaux, de fournitures et de services à hauteur de 100 000€ H.T, et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- 2) Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- 3) De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
- 4) De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière communal.
- 5) D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- 6) De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.
- 7) D'exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme.
- 8) D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, sans limite de montant et de transiger avec les tiers dans la limite de 1000€.

- 9) De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communaux, dans la limite de 1 500€.
- 10) Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans. Cette délégation concerne également les concessions d'occupation du domaine public et les baux ruraux.
- 11) Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600€.
- 12) Réaliser les lignes de trésorerie pour un montant n'excédant pas 200 000€.
- 13) Demander aux organismes financeurs l'attribution de subvention. Le Maire pourra solliciter l'Etat, La Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de la Savoie, l'Agence de l'eau, le Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie (SDES), la Communauté de Communes Porte de Maurienne.
- 14) Admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable inférieure à 200€.
- 15) Autoriser à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.
- 16) Donner, en application de l'article L 324-1 du Code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local.
- 17) Procéder, pour les projets dont l'investissement ne dépasse pas 5 000€, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des bien municipaux.
- 18) D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n°75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation.

7- VALIDATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

M. le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal. Ce règlement fixe notamment :

- les conditions d'organisation des conseils municipaux ;
- les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales ;

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter ce règlement intérieur.

8- DEMANDE DE REMBOURSEMENT D'UN PARTICULIER SUITE A UN DOMMAGE SUR VEHICULE DU A UN DEFAUT SUR ROUTE COMMUNALE

La mairie a été destinataire d'un courrier d'un habitant du Villard pour une demande d'indemnisation. Il explique qu'en raison d'une absence de grille sur un écoulement d'eau pluviale qui traverse le chemin de la Batterie, un pneu de son véhicule a éclaté et sa jante déformée. Les frais engagés pour la réparation de son véhicule s'élèvent à 215.94€ TTC et il demande à la commune le remboursement de cette facture.

M. le Maire indique qu'il ne souhaite pas faire fonctionner l'assurance communale, car la mairie a déjà plusieurs sinistres en cours et la commune risque de payer une franchise plus importante.

Plusieurs élus indiquent que ce problème est connu et visible. Le secteur est en travaux actuellement donc la vigilance est de mise pour chaque conducteur et la vitesse doit être réduite.

M. le Maire précise qu'un panneau de signalisation avait été mis en place, mais il est souvent tombé ou même enlevé. La mairie avait reçu un devis à environ 5000€, mais cette dépense n'était pas prévue au budget de l'année dernière. Plusieurs réparations provisoires n'ont pas tenu.

⇒ Le Conseil Municipal, après délibération, refuse à la majorité des voix (3 pour, 10 contre et 4 abstentions) de rembourser le riverain pour la réparation de sa roue. Un courrier lui sera envoyé. Une nouvelle réparation va être testée par les agents techniques communaux, en soudant les grilles.

9- DIVERS

- 3 P'tits Cailloux

Virginie Paret fait part du message de remerciement de l'association, suite à leur assemblée générale qui s'est tenue à Aiton. 3 P'tits Cailloux remercie pour le prêt des salles.

- Chapelle

Un message a été envoyé sur facebook pour savoir quand la chapelle avec la statue de la Vierge seront remise en place, Chemin de la Chapelle. M. le Maire indique que sa restauration est prévue par un agent technique, mais que d'autres priorités ont retardé ces travaux.

- Elections

Virginie Paret demande si la deuxième liste qui s'est présentée aux élections municipales peut communiquer les demandes qu'elle avait reçues par les habitants d'Aiton pendant la période électorale. M. le Maire répond que cette liste peut être envoyée par mail à la mairie.

- Eclairage public

Fabrice Daburon indique que depuis les travaux, le Roget n'a plus d'éclairage public.

- Visites

Nicolas Roche souhaite organiser plusieurs visites pour les nouveaux élus (centre pénitentiaire, fort, station d'épuration, bâtiments communaux, lac des Gabelins, Ski Caraïbes...) et demande quels élus seraient intéressés pour chaque site.

Fin de la séance à 22h.